

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance du 29 janvier 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2024 à 19 h, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent la conseillère Marie-Michèle Turgeon et les conseillers Marc Bégin, Pierre Blouin et Denys Gosselin.

Le conseiller Yves Bond est absent et son absence est motivée.

La directrice générale, Sarah Lévesque, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à **19 h**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-01-19

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions des citoyens.

2024-01-20

4. CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 171 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 171 000 \$ qui sera réalisé le 8 février 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-135	549 064 \$
2020-135	1 242 936 \$
2020-135	379 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-135, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 février 2024;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 février et le 8 août de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES VERTS SOMMETS DE L'ESTRIE
155, RUE CHILD
COATICOOK, QC
J1A 2B4

QUE les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-135 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 février 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE PUBLIC EMPRUNT 2 171 000 \$

2024-01-21

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	29 janvier 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 février 2024
Montant :	2 171 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2020-135, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 février 2024, au montant de 2 171 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
68 000 \$	5,00000 %	2025
71 000 \$	4,60000 %	2026
75 000 \$	4,40000 %	2027
78 000 \$	4,40000 %	2028
1 879 000 \$	4,40000 %	2029
Prix : 98,41200		Coût réel : 4,79239 %
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
68 000 \$	4,85000 %	2025
71 000 \$	4,60000 %	2026
75 000 \$	4,45000 %	2027
78 000 \$	4,45000 %	2028
1 879 000 \$	4,45000 %	2029
Prix : 98,47700		Coût réel : 4,82473 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 171 000 \$ de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE la demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. DATE DE SCRUTIN ÉLECTION PARTIELLE

2024-01-22

CONSIDÉRANT QUE la lettre de démission de M. Lee Brazel comme conseiller municipal a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de débiter le processus d'élection partielle dans les délais prescrits par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QU'UN avis public d'élection partielle sera affiché dès le 30 janvier 2024 pour informer les citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate Mme Maude Rousseau, adjointe administrative, à agir à titre de secrétaire d'élection et à recevoir les déclarations de candidature au bureau municipal situé au 66 chemin Auckland;

ET que le conseil mandate Mme Sarah Lévesque, directrice générale, à agir à titre de présidente d'élection et à s'assurer du bon déroulement du processus tel que décrit dans l'avis public d'élection partielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-01-23

7 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2021-06-16 - VOTE PAR CORRESPONDANCE NON DOMICILIÉ

CONSIDÉRANT QUE seulement deux citoyens se sont prévalus du vote par correspondance lors des élections municipales du 7 novembre 2021;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte la résolution 2024-01-23 abrogeant la résolution 2021-06-16, annulant ainsi le droit d'exercice du vote par correspondance aux citoyens inscrits sur la liste électorale, mais non domiciliés.

ET d'afficher publiquement la résolution 2024-01-23 abrogeant la résolution 2021-06-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. INSCRIPTION CONGRÈS DE L'ADMQ

2024-01-24

CONSIDÉRANT QU'il est important d'offrir des opportunités de formation continue aux employés municipaux, incluant la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise un congrès annuel du 12 au 14 juin 2024 au Centre des congrès de Québec et que le coût de l'inscription pour les membres est de 577 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise Mme Sarah Lévesque à s'inscrire au congrès de l'ADMQ du 12 au 14 juin 2024;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense ainsi que toutes autres dépenses reliées à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-01-25

9. DÉPÔT PROJET FRR VOLET 4 – REFONTE SITE WEB, LANCEMENT DE L'IMAGE DE MARQUE, CAMPAGNE D'ATTRACTIVITÉ ET CAMPAGNE PUBLICITAIRE POUR UN MILIEU DE GARDE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désire présenter un projet de refonte du site web, de lancement de l'image de marque, d'une campagne d'attractivité et d'une campagne publicitaire pour un milieu de garde dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le Conseil de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à participer au projet de la refonte du site web, au lancement de l'image de marque, à la campagne d'attractivité ainsi que la campagne publicitaire pour un milieu de garde et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 –Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise la directrice générale, Sarah Lévesque, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de cet appel de projet et à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Une question à propos du règlement d'emprunt du point 4.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-01-26

Il est proposé par **Pierre Blouin**

de clore la présente session à **19 h 12**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

André Perron, maire

Sarah Lévesque, directrice générale